



Ce glossaire définit les termes techniques les plus couramment utilisés en forêt. Ils ne sont pas très nombreux.

La connaissance de leur signification facilitera vos échanges avec les professionnels que vous rencontrerez, tant au moment de la rédaction de votre plan simple de gestion que lors de la mise en œuvre de vos projets forestiers.

A

ACCOMPAGNEMENT

- ◆ Arbres ou arbustes n'ayant pas de but de production de bois d'œuvre. Conservés au moment des coupes ou introduits à la plantation, ils ont pour fonction d'aider à l'amélioration de la qualité du peuplement objectif (élagage, stabilité, rectitude...).

AGE D'EXPLOITABILITE

- ◆ Durée du cycle sylvicole d'une ou plusieurs essences en peuplement régulier.

ARBRE OBJECTIF

- ◆ Dans un peuplement forestier, arbre faisant partie des essences dont les caractéristiques de vigueur et de conformation correspondent à l'objectif recherché et sont suffisants pour permettre de le mener au terme du cycle de gestion (peuplement final en futaie régulière, critères optimaux d'exploitation en futaie irrégulière). Les opérations sylvicoles sont menées à leur profit.

ARBRE PRECOMPTABLE

- ◆ Arbre ayant atteint la dimension minimale (en général 17,5 cm de diamètre) retenue pour pouvoir être pris en compte dans un inventaire ou une typologie.

B

BALIVAGE

- ◆ Opération (quantifiée par un plan de balivage) qui consiste, **dans un taillis sous futaie**, à choisir et à désigner un nombre suffisant (en fonction de la norme prévue) de baliveaux de bonne qualité pour assurer le maintien du traitement en taillis sous futaie. L'usage de ce terme doit être évité en dehors du cadre de la gestion en taillis sous futaie.

BALIVEAU

- ◆ Arbre d'un taillis sous futaie (éventuellement d'un taillis) ayant à peu près l'âge du taillis qui l'entoure, issu de semis, ou à défaut de rejet, (si possible affranchi ou sur le point de l'être), conservé lors de la coupe de taillis sous futaie. Il présente des caractéristiques de forme et de vigueur qui laissent présager la production à terme de bois d'œuvre de qualité.

BOUQUET

- ◆ Groupe d'arbres de dimension et d'âge voisins occupant une surface comprise entre 20 ares et 50 ares. Le bouquet n'a pas vocation à constituer une unité de gestion.



CAPITALISER

- ◆ Augmenter le volume de bois d'œuvre sur pied d'un peuplement en exploitant volontairement moins que la production de ce peuplement.

CLOISONNEMENT D'EXPLOITATION

- ◆ Réseau de couloirs de circulation des engins d'exploitation et de débardage destiné à faciliter les travaux et à limiter les dégâts sur les sols et les arbres. Ils sont réalisés à intervalles réguliers dans le peuplement. Ils font en général 4 à 5 m de large et sont espacés de 10 à 35 m.

CODOMINANT

- ◆ Dans un peuplement, arbre dont le sommet se situe légèrement plus bas que celui des arbres les plus hauts, ou à la même hauteur, mais dont le houppier est concurrencé (comprimé) par celui des sujets les plus vigoureux (arbres dominants).

CONVERSION

- ◆ Traitement transitoire qui consiste à passer d'un régime à un autre, en conservant les mêmes essences, pour augmenter la production de bois d'œuvre.

Exemple : passage du taillis sous futaie à la futaie.

Remarque : le passage de la futaie au taillis est une régression, sauf si, après avoir fait le choix de la conversion en futaie, il se révèle en définitive que la station n'a pas la fertilité requise pour atteindre l'objectif souhaité avec l'essence en place.

COUPE

- ◆ *Coupe d'amélioration (générique)*
Regroupe toutes les coupes qui ont pour objet d'améliorer le peuplement par le prélèvement des tiges de moindre valeur et / ou gênantes sans que le régime soit modifié.
- ◆ *Coupe d'éclaircie* (cf. éclaircie)
- ◆ *Coupe extraordinaire*
Terme administratif qui recouvre toute coupe non prévue au plan simple de gestion pour laquelle une autorisation est nécessaire.
- ◆ *Coupe jardinatoire*
Coupe réservée au traitement en futaie irrégulière. Elle associe étroitement les opérations d'amélioration, de récolte et de régénération, avec les travaux qui y sont liés. Ces coupes ne cherchent pas à atteindre un équilibre précis à l'échelle de la parcelle.

- ◆ *Coupe rase*
Coupe en une seule fois de la **totalité** du peuplement.
- ◆ *Coupes de régénération*
Regroupe toutes les coupes permettant de régénérer naturellement un peuplement traité en futaie régulière. Elles sont en général progressives. Une coupe d'ensemencement est suivie d'une ou plusieurs coupes secondaires.
La dernière coupe de régénération est la coupe définitive.
En Pays de la Loire :
 - pour le chêne, du fait de fructifications suffisantes régulières il est recommandé de ne pas faire durer les coupes de régénération plus de 8 ans. (Coupe d'ensemencement, deux coupes secondaires et la coupe définitive),
 - pour le pin maritime, la régénération naturelle se fait en général en une coupe définitive.
- ◆ *Coupe sanitaire*
Coupe légère réalisée dans un peuplement arrivé à maturité, mais devant être maintenu sur pied au-delà de l'âge d'exploitabilité (ou du diamètre objectif), pour attendre son renouvellement dans les meilleures conditions sanitaires possibles. Cette coupe n'enlève que les arbres malades ou dépérissants qui ne peuvent attendre le renouvellement sans risquer de perdre une grande partie de leur valeur. Elle ne doit pas remettre en cause les objectifs fixés, le régime et le traitement
Dans les peuplements en croissance, les éclaircies sélectives sont réalisées à intervalles suffisamment rapprochés pour pouvoir éliminer les arbres dépérissants au fur et à mesure du développement du peuplement, sans qu'il soit nécessaire de prévoir des coupes sanitaires.
- ◆ *Coupe de Taillis sous Futaie (TSF)*
Coupe réservée au traitement en Taillis sous Futaie. Un plan de balivage fixe la norme à atteindre, la coupe de TSF réalise trois opérations simultanées – choix des arbres à conserver, choix des arbres à exploiter, recrutement des baliveaux. La rotation des coupes est égale à l'âge d'exploitabilité du taillis.
La coupe est réalisée en deux temps :
 - coupe rase du taillis à l'exception des baliveaux,
 - exploitation des réserves prévues en coupe.
- ◆ *Coupe d'urgence*
Terme administratif correspondant à une coupe exceptionnelle, liée à un problème grave, imprévisible, nécessitant une intervention rapide pour éviter la dégradation des bois ou des peuplements touchés. Le C.R.P.F. doit être informé de cette coupe.

COUVERT

- ◆ Proportion de la surface couverte par les houppiers de l'ensemble des arbres d'un peuplement.



DECAPITALISER

- ◆ Enlever plus que la production d'un peuplement sans compensation (par replantation).
- ◆ Diminuer la valeur d'un peuplement.

DÉGAGEMENT

- ◆ Opération sylvicole ayant pour but de maîtriser la végétation d'accompagnement susceptible de gêner le développement de semis ou de jeunes plants objectif de moins de 3 m de hauteur.

DEPRESSAGE

- ◆ Intervention sylvicole consistant à réduire, souvent de façon systématique, une densité trop forte de jeunes semis ou de jeunes rejets, pour accroître leur vigueur et leur stabilité. Cette opération ne donne pas de produits ligneux vendables.

DETOURAGE

- ◆ Eclaircie forte et souvent précoce (quand le peuplement a entre 8 et 12 m de haut) localisée autour des arbres objectifs afin d'assurer le développement de leur houppier et de favoriser leur croissance. En général le détourage ne se réalise qu'une fois dans la vie du peuplement.

DOMINANT

- ◆ Arbres les plus vigoureux d'un peuplement. Leurs houppiers sont les plus hauts (étage dominant) et contraignent les houppiers des (arbres) codominants et des (arbres) dominés.

DOMINE

- ◆ Arbres les moins vigoureux d'un peuplement. La hauteur moyenne de leurs houppiers, très concurrencés (comprimés) par ceux des arbres dominants et codominants, est inférieure à la hauteur moyenne des houppiers du peuplement (étage dominé).



ÉCLAIRCIES

- ◆ Coupe réduisant la densité d'un peuplement non arrivé à maturité. L'éclaircie est une coupe visant à améliorer la croissance, la forme et la stabilité des arbres objectifs restants. Les produits ligneux exploités sont vendables.
- **Eclaircie sélective** : enlèvement d'arbres choisis au profit d'arbres jugés de meilleure qualité. L'éclaircie sélective est une opération sylvicole qui améliore la qualité moyenne d'un peuplement.
- **Eclaircie systématique** : enlèvement d'une ligne sur 3 lignes en général. Souvent réservée à la première éclaircie des peuplements artificiels homogènes, l'éclaircie systématique n'améliore pas la qualité moyenne d'un peuplement.
- **Eclaircie sélective cloisonnée** : c'est une combinaison des deux précédentes. Dans les peuplements artificiels, enlèvement systématique d'une ligne sur 5 en général (cloisonnement) et éclaircie sélective dans les bandes restantes. Dans les peuplements naturels, ouverture d'un cloisonnement de 4 m à 5 m de large tous les 15 à 25 m puis éclaircie sélective dans les bandes restantes. Cette opération améliore la qualité générale du peuplement et facilite l'exploitation et sa mécanisation.
- **Eclaircie de détourage** : cf détourage.

ENRICHISSEMENT

- ◆ Plantation de trouées plus ou moins grandes permettant d'augmenter le nombre de brins d'essences objectif d'un peuplement pour conforter le traitement choisi et améliorer la valeur et la diversité d'un peuplement forestier existant. Les trouées doivent au minimum avoir une largeur égale à 1,5 fois la hauteur dominante du peuplement. **Les enrichissements sont très difficiles à réussir.**

ESSENCE

- ◆ Terme forestier désignant à l'espèce botanique d'un arbre. En sylviculture ce terme, accompagné d'un identifiant complémentaire permet de préciser le rôle d'une essence dans le peuplement.

On peut distinguer :

- ◆ Essence d'accompagnement : essence différente de l'essence principale, maintenue pour favoriser l'obtention de bois de qualité.
- ◆ Essence objectif : essence désignée pour rester et pour assurer à terme la production ligneuse principale du peuplement. Cette essence détermine la sylviculture qui sera appliquée au peuplement.

- ◆ Essence précieuse : regroupement arbitraire d'essences dont le bois peut être très recherché, à condition que sa qualité soit suffisante. En général : Merisier, Frêne, Noyers. A cette liste principale sont parfois rajoutés : Erables, Tilleuls, Alisier torminal.
- ◆ Essence prépondérante : essence d'arbre la plus représentée dans un peuplement forestier.
- ◆ Essence principale : essence économiquement intéressante sur laquelle repose l'essentiel de l'objectif de production d'un peuplement.

ÉTAGE (d'un peuplement)

Les étages correspondent aux classes de hauteur dans lesquelles se répartissent les houppiers des arbres :

- **Étage dominant** : espace occupé par les houppiers des arbres les plus hauts (arbres dominants et codominants).
- **Étage dominé** : espace occupé par les houppiers des arbres dominés.
- **Sous-étage** : espace occupé par les houppiers des arbres et arbustes nettement placés sous le couvert des étages dominants et dominés.

Le sous-étage doit être distingué du sous-bois qui est formé par la végétation arbustive et herbacée présente sous le couvert des arbres. Le sous-bois est d'une hauteur inférieure à celle du sous-étage.

EXPLOITABILITÉ

- ◆ Critères d'âge ou de diamètre, prédéfinis, indiquant l'âge ou la dimension à partir desquels il peut être récolté. La valeur de ces critères est fonction de l'objectif recherché. Plusieurs types d'exploitabilité peuvent être distingués : physique, technique, économique, financière...



FÛT

- ◆ Partie du tronc de l'arbre sur pied comprise entre sa souche et son houppier.

FUTAIE

- ◆ Peuplement forestier composé d'arbres issus de graines (semis ou plants).
- ◆ Régime sylvicole correspondant.
- ◆ Par extension ce terme peut être appliqué aux anciens taillis ou taillis sous futaie en fin de conversion comportant des arbres issus de rejets. C'est alors une futaie sur souche.

FUTAIE IRREGULIERE

- ◆ Structure de peuplement non régulière.
- ◆ Traitement comportant sur l'unité de gestion plusieurs classes d'âge sans qu'elles soient forcément toutes représentées (peuplements souvent issus de taillis avec réserves). Le peuplement peut être irrégulier pied à pied, par bouquets ou par parquets.

FUTAIE REGULIERE

- ◆ Structure : la structure de futaie régulière est celle d'un peuplement où tous les arbres objectifs sont sensiblement de la même classe d'âge (ou de diamètre) sur une unité de gestion.
- ◆ Traitement : une unité de gestion est traitée en futaie régulière quand le traitement sylvicole appliqué s'efforce de maintenir la structure régulière ou cherche à faire évoluer la structure vers une structure régulière : chaque intervention comprend schématiquement un seul type d'opération sylvicole, adapté à la classe d'âge du peuplement. Une série traitée en futaie régulière regroupe un ensemble d'unités de gestion soumises au même traitement.

FUTAIE JARDINEE

- ◆ Forme particulière de futaie irrégulière dont la structure présente, sur l'unité de gestion, un mélange d'arbres objectifs, de tous âges et de tous diamètres, du semis jusqu'à l'arbre répondant aux critères d'exploitabilité et dont la répartition correspond à celle d'un peuplement de référence considéré équilibré.
- ◆ Traitement où toutes les classes d'âge sont représentées selon un équilibre qui se pérennise dans le temps.

H

HOUPPIER

- ◆ Ensemble des branches vivantes d'un arbre situées au dessus du fût.

HYDROMORPHIE

- ◆ ensemble de caractéristiques du sol indiquant qu'il subit un engorgement en eau temporaire ou permanent.

N

NETTOIEMENT

- ◆ Intervention dans les jeunes peuplements de 3 à 8 m de hauteur, destinée à éliminer les sujets tarés ou mal conformés et à améliorer le dosage des essences en mélange. Les produits issus de cette opération ne sont en général pas vendables.

NON PRECOMPTABLE

- ◆ Arbres dont le diamètre à 1,30 m est inférieur à 17,5 cm.

O

OBJECTIF

- ◆ Production attendue en fonction du traitement retenu. La production attendue peut être une production de bois (cas général) mais aussi la production de loisirs (chasse, accueil...), la protection des sols, le maintien de la biodiversité... Du choix de l'objectif ou des objectifs (dans ce cas il faudra indiquer l'objectif principal) découlent les orientations de gestion pour la forêt, le peuplement, la parcelle.
- ◆ Voir essence.

P

PARCELLE

- ◆ Parcelle forestière : division de la forêt utilisée comme cadre de référence géographique. Elle peut constituer une unité de gestion si elle est assez homogène en terme de conditions de milieu et de peuplements. Elle peut être divisée en sous parcelles.
- ◆ Parcelle cadastrale : unité juridique et foncière servant de base d'identification d'une portion de territoire par l'Administration.

PARQUET

- ◆ Unité de peuplement forestier d'une surface comprise entre 50 ares et 1 hectare au sein d'une parcelle forestière. Le parquet peut être cartographié.

PEUPEMENT

- ◆ Ensemble des végétaux ligneux (hors sous bois), quel que soit leur stade de développement, poussant sur une surface donnée.

Les peuplements peuvent être qualifiés de différentes façons :

- **Artificiel** : peuplement installé par régénération artificielle (plantation ou semis).
- **Irrégulier** : peuplement composé de tiges de dimensions (hauteur, grosseur) nettement dissemblables.
- **Mélangé** : peuplement composé de tiges appartenant à deux ou plusieurs essences, soit toutes feuillues, soit toutes résineuses, dont aucune ne représente plus de 80 % du nombre de tiges (ou 75 % de la surface terrière).
- **Mixte** : peuplement composé à la fois de feuillus et de résineux, dont aucune ne représente plus de 80 % du nombre de tiges (ou plus de 75 % de la surface terrière).
- **Pur** : peuplement composé d'au moins 80 % de tiges appartenant à la même essence.
- **Régulier** : peuplement formé de tiges de dimensions (hauteur, grosseur) analogues.

PRECOMPTABLES

- ◆ Arbres dont le diamètre à 1,30 m est supérieur à 17,5 cm.

On distingue :

- Les Petits Bois (PB) dont le diamètre est compris entre 17,5 cm et 27,5 cm.
- Les Bois Moyens (BM) dont le diamètre est compris entre 27,5 cm et 47,5 cm.
- Les Gros bois dont le diamètre est supérieur à 47,5 cm.

Il est aussi possible de distinguer les Très Gros Bois qui sont les arbres d'un diamètre supérieur à 67,5 cm.

R

RÉGÉNÉRATION

Voir coupe.

RÉGIME

- ◆ Mode de renouvellement d'un peuplement forestier.

On distingue :

- **Le régime de la futaie** : régénération à partir de semences (semis ou plantations).
- **Le régime du taillis** : régénération par rejets et drageons avec une révolution généralement de courte durée.
- **Le régime du taillis sous futaie** : combinaison des deux régimes : par semences pour les arbres de la réserve, par rejets ou drageons pour les brins du taillis.

RÉSERVE

- ◆ Arbre conservé lors du passage en coupe de Taillis sous Futaie.

ROTATION

- ◆ Intervalle de temps entre deux passages en coupes de même nature sur une même unité de gestion.

SOUS PARCELLE.

- ◆ Partie de parcelle constituée d'un même type de peuplement. C'est une unité de gestion.

STRUCTURE

- ◆ Forestière : caractérise la manière dont les tiges d'un peuplement se répartissent par rapport à leur hauteur ou par rapport à leur diamètre : la structure dépend du régime et du mode de traitement. On distingue deux grands types de structure : régulière et irrégulière.
- ◆ de la Végétation : façon dont les végétaux sont répartis et agencés les uns par rapport aux autres, dans un plan vertical (étages de végétation) ou dans un plan horizontal (recouvrement).

SURFACE TERRIERE

- ◆ Pour un peuplement forestier : somme des surfaces des sections des troncs à 1,30 m de hauteur. S'exprime en m²/ha.
Cette valeur est une expression, dans un contexte donné, pour une essence donnée, de l'espace occupé par les arbres dans un peuplement. Par simplification, la surface terrière peut être considérée comme un indicateur de "concurrence".
- ◆ Pour un arbre : surface de la section de son tronc à 1,30 m de hauteur.

TAILLIS

- ◆ Peuplement forestier dont les arbres sont issus de rejets ou de drageons.

TAILLIS SIMPLE

- ◆ Traitement sylvicole consistant à recéper périodiquement la totalité du peuplement.

TAILLIS SOUS FUTAIE

- ◆ Peuplement forestier comportant simultanément des arbres issus de drageons ou de rejets soumis au régime du taillis simple et des arbres de franc-pied, les réserves, soumis au régime de la futaie irrégulière.

Traitement sylvicole rattaché à **une norme**, le plan de balivage précisant la répartition en nombre des tiges de futaie par catégories de diamètres à conserver après chaque coupe. La rotation des coupes est déterminée par l'âge d'exploitation du taillis. Les arbres de l'âge du taillis, réservés lors de la coupe de TSF, sont les baliveaux. Les arbres de 2 fois l'âge du taillis sont les modernes et ceux de 3 fois l'âge du taillis, les anciens.

TAUX DE PRELEVEMENT

- ◆ Rapport entre ce qui a été prélevé en coupe sur ce qu'il y avait avant la coupe, exprimé en pourcentage.

Le taux de prélèvement peut s'exprimer en pourcentage du nombre de tige, du volume ou de la surface terrière. Ce dernier indicateur est le plus fiable.

TRAITEMENT

- ◆ Nature et organisation des opérations sylvicoles (coupes et travaux) qui sont effectuées au cours des années dans un peuplement donné pour en assurer l'amélioration et la régénération, selon l'objectif défini.

Exemple : pour une futaie régulière de chêne le traitement appliqué sera celui des éclaircies sélectives à rotation de 8 ans avec régénération naturelle à 120 ans par coupe d'ensemencement suivie de 2 coupes secondaires et d'une coupe définitive, espacées de 2 ans.

TRANSFORMATION

- ◆ Changement de l'essence principale d'un peuplement.
Exemple : coupe d'un taillis de bouleau suivie d'un reboisement en Pin Maritime.

TYPLOGIE

- ◆ Mise en évidence, étude et description de types. En forêt, les typologies de station et les typologies de peuplement sont les plus couramment utilisées.
- Type de station forestière.
Résumé et synthèse des caractéristiques d'un ensemble de stations forestières analogues par leurs conditions environnementales et floristiques.
- Type de peuplement.
Catégorie de peuplement forestier définie en tenant compte, au moins, de sa structure et de sa surface terrière.

Pour en savoir plus, les sources :

- ◆ Vocabulaire forestier - 2011 - Bastien et Gauberville (Agro Paris Tech - CNPF-ONF)
- ◆ Manuel d'aménagement - 1997 - Dubourdiou (ONF)

36 avenue de la Bouvardière
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél : +33 (0)2 40 76 84 35 - Fax : +33 (0)2 40 40 34 84
E-mail : paysdeloire@crpf.fr - <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr>

Délégation régionale du **Centre National de la Propriété Forestière**

